

N° Adhésion : _____	Date : ___/___/_____	Renouvellement : <input type="checkbox"/>
---------------------	----------------------	---

RESPONSABLE

Nom : _____	Prénom : _____
Date de Naissance : ___/___/_____	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Adresse : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____
N° de téléphone : _____	Tél portable : _____
Email : _____	

AUTRE(S) RESPONSABLE(S)

1. Nom : _____	Prénom : _____
Date de Naissance : ___/___/_____	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

2. Nom : _____	Prénom : _____
Date de Naissance : ___/___/_____	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

ENFANT(S) A CHARGE

1. Nom : _____	Prénom : _____
Date de Naissance : ___/___/_____	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

2. Nom : _____	Prénom : _____
Date de Naissance : ___/___/_____	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

3. Nom : _____	Prénom : _____
Date de Naissance : ___/___/_____	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

4. Nom : _____	Prénom : _____
Date de Naissance : ___/___/_____	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

5. Nom : _____	Prénom : _____
Date de Naissance : ___/___/_____	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

Cadre réservé aux assistantes maternelles

Statut : <input type="checkbox"/> Indépendante <input type="checkbox"/> Crèche	Agrément pour (nombre d'enfants) : _____
--	--

Cadre réservé à la comptabilité

Règlement de l'adhésion : <input type="checkbox"/> Espèce <input type="checkbox"/> Chèque	Chèque de caution : <input type="checkbox"/> Oui
---	--

TARIFS

Adhésion : 40 €

Caution : 100 € (chèque à déposer lors de l'adhésion, non encaissé)

AUTORISATIONS

Je soussigné (e) _____,
représentant légal de _____,

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la ludothèque, et acceptons de nous y conformer,

Signature des parents / du responsable légal

Signature de l'assistante maternelle

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

autorise la ludothèque à prendre en photo mon ou mes enfants,

Les photos pourront être utilisées dans tous les supports de communication de la ludothèque (site internet, Facebook, affichage en Ludothèque, ...)

n'autorise pas la ludothèque à prendre en photo mon ou mes enfants,

Signature des parents / du responsable légal

AUTORISATION POUR LES ENFANTS DE PLUS DE 12 ANS

autorise mon (mes) enfant(s) âgé(s) de 12 ans ou plus à venir jouer seul(s) à la ludothèque. Il(s) reste(nt) sous ma responsabilité et je m'engage à être joignable à tout moment pendant sa (leurs) présence à la ludothèque.

n'autorise pas mon (mes) enfant(s) de 12 ans ou plus à venir jouer seul(s) à la ludothèque.

Signature des parents / du responsable légal

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au fichier des adhérents de la ludothèque.

Les données sont conservées pendant 3 ans après la dernière année d'adhésion.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous adresser au personnel de la ludothèque.

RÈGLEMENT INTERIEUR

La ludothèque Ludoasis est un lieu convivial de rencontre qui met à disposition des jeux et des jouets qui peuvent être loués ou utilisés sur place. Ludoasis est une association de loi 1901, créée en 1980 et perdurant grâce au travail des bénévoles.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION :

Article 1 : S'acquitter de l'adhésion :

L'adhésion est familiale (1 famille = 1 foyer). Elle est valable pour l'année de date à date. Celle-ci permet un accès au jeu sur place, aux soirées jeux, aux animations et la location de 5 jeux pour 2 semaines.

Article 2 : S'inscrire - Remplir le formulaire d'inscription :

L'inscription ne peut être réalisée que par une personne majeure. Tout changement de nom / coordonnées doit être signalé.

MODALITES DU JEU SUR PLACE :

Article 3 : Conditions d'accès et fréquentation :

- Être inscrit à l'association (adhésion à jour). La première séance de découverte est gratuite.
- A votre arrivée, l'inscription sur le cahier de présence, positionné à l'accueil, est obligatoire.
- Votre départ doit également être signalé sur ce même cahier.
- Tout mineur reste sous la responsabilité de ses parents ou responsables légaux.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte.
- Les enfants de plus de 12 ans peuvent venir librement, mais restent sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux. **(Ceux-ci s'engagent à être joignables lorsque l'enfant reste dans notre structure). Le personnel de la Ludothèque Ludoasis n'est en aucun cas habilité à prendre en charge un enfant.**
- Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes peut être limité. En cas de forte affluence, l'équipe sera dans l'obligation de refuser l'accès à la ludothèque ou d'établir un roulement.
- L'association se réserve le droit d'annuler ou de modifier les horaires d'ouverture en fonction des disponibilités des bénévoles notamment pendant les périodes de vacances scolaires. Elle se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité, un événement, une ouverture en cas de manque de bénévoles, en cas de nombre insuffisant de participants, en cas de météo défavorable pour les événements à l'extérieur.

Article 4 : Conditions du jeu sur place et rangement :

- Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes.
- Il est interdit de manger, fumer, vapoter, de faire rentrer des objets dangereux ou illicites au sein de la ludothèque.
- Les adhérents sont responsables de l'usage qu'ils font des jeux et jouets au sein de Ludoasis. Pour leur sécurité, les adultes accompagnateurs doivent veiller à la conformité du jeu ou jouet avec l'âge de l'enfant (par exemple : jeux interdits aux moins de 36 mois).
- Les consommables (piles, ...) ne sont pas fournis par la Ludothèque.
- **La participation de chacun au rangement est obligatoire !**

MODALITÉS DE LOCATIONS :

Article 5 : Conditions d'accès et de location :

- Être inscrit et à jour de son adhésion à Ludoasis.
- S'être acquitté d'une caution : le chèque, valable un an, est non encaissé. Néanmoins, en cas de non-restitution d'un ou de plusieurs jeux ou jouets après une durée de 3 mois, Ludoasis se réserve le droit d'encaisser cette caution.
- Une adresse email valide, ainsi qu'un numéro de téléphone (renseignés sur la fiche d'inscription) sont obligatoires pour accéder au service de location

Article 6 : Pénalités de retard, pièces manquantes, ou cassées :

- Les jeux ou jouets empruntés sont vérifiés avant leur sortie ainsi qu'à leur retour à la ludothèque, devant les emprunteurs. Ces derniers s'engagent à rendre les jeux et les jouets à la date prévue et dans l'état où ils ont été empruntés. Une pièce manquante ou un jeu abîmé ou perdu entraîne la cessation du prêt jusqu'à régularisation (retour de la pièce manquante, dédommagement...).
- Il est demandé aux adhérents de ne pas réparer le jeu/jouet de leur propre initiative.
- **Retard** : en cas de difficulté pour rendre un jeu ou jouet au terme de la location, l'Adhérent devra le signaler au plus tôt par email à l'adresse ludothèque.ludoasis@gmail.com ou par téléphone sur les heures d'ouverture. En cas de non-restitution après une durée de 3 mois, le chèque de caution sera encaissé.
- **Pièces manquantes ou cassées** : un dédommagement sera demandé en fonction de la vétusté du jeu rendu en mauvais état, perdu ou cassé. Le service de location sera suspendu le temps que l'adhérent régularise sa situation.

Article 7 : Règles de vie :

- Respecter les règles élémentaires d'hygiène : ne pas manger dans les espaces de jeux.
- Enlever les chaussures dans l'espace bébés.
- Les personnes contagieuses ne sont pas acceptées dans la structure.
- Les objets et les effets personnels des usagers sont placés sous leur entière responsabilité, Ludoasis n'en est pas responsable.
- Tout utilisateur se doit de respecter les locaux, le mobilier, les jeux, jouets et autrui.
- Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle ou familiale couvre leur enfant pour les activités qui se déroulent dans la ludothèque. En cas de dégâts matériels ou corporels causés par un enfant, la responsabilité civile des parents pourra être engagée.
- **L'association Ludoasis ne pourra voir sa responsabilité engagée si un enfant quitte seul la structure.**

Article 8 : Toute personne entrant dans nos structures s'engage à se conformer au présent règlement ainsi qu'à celui de la bibliothèque municipale de Triel-sur-Seine.

Le non-respect de ces règles de vie peut entraîner un renvoi temporaire ou définitif de l'association. Les locaux étant mutualisés, les adhérents de Ludoasis doivent respecter également le règlement intérieur de la bibliothèque.

Article 9 : L'équipe de la Ludothèque est chargée de l'application du présent règlement.

Toute modification de celui-ci sera notifiée au public par voie d'affichage.